

Fiche de Constatations de Visite d'Inspection
DREAL Bourgogne

Unité Territoriale de Saône-et-Loire	Subdivision de Mâcon	
<p>Nom de l'inspecteur : Gilles MANIGAND Date du courrier d'annonce de l'inspection : 10 septembre 2012 Date de l'inspection : 2 octobre 2012</p> <p>Type d'inspection : <input type="checkbox"/> approfondie ou <input type="checkbox"/> courante ou <input type="checkbox"/> rapide <input checked="" type="checkbox"/> inopinée ou <input type="checkbox"/> non inopinée <input type="checkbox"/> planifiée ou <input type="checkbox"/> circonstancielle</p>		
<p>Société : SAS AMEFO Commune: Chambilly Activité : Travail des métaux</p> <p style="text-align: right;">A</p> <p style="text-align: right;">Priorité : Autre</p>		
<p>Liste des installations inspectées : Toutes Thème : Sécurité Référentiels de l'inspection : Arrêté préfectoral d'autorisation du 20 mai 1970 Arrêtés ministériels liés aux rubriques 1220, 1412, 2560 et 2940.</p>		
<p>Liste des noms et qualités des personnes rencontrées sur le site lors de l'inspection :</p> <p>M. MALPEL – Directeur-général M. BAUDOUIN - Directeur administratif et financier M. POPINEAU - Responsable qualité M. FEDRIGO - Responsable maintenance</p>		
<p>Principales constatations effectuées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La procédure « permis de feu » n'est pas mise en place ; - Les stockages des produits dangereux pour l'homme ou susceptibles de créer une pollution de l'eau ou du sol ne sont pas effectués dans des capacités de rétention ; - Les déchets ne sont pas stockés dans des conditions limitant les risques de pollution ; - Un plan général des stockages des produits dangereux détenus n'est pas établi ; - Les parties de l'installation susceptibles d'être à l'origine d'un sinistre n'ont pas été recensées ; - Le sol des aires et des locaux de stockage des produits dangereux pour l'homme ou susceptibles de créer une pollution de l'eau ou du sol n'est pas équipé de façon à pouvoir recueillir les eaux de lavage et les produits répandus accidentellement ; - Les contrôles périodiques requis au titre des rubriques 1412 et 2940 n'ont pas été effectués ; - Des traces de brûlage de déchets à l'air libre étaient visibles. 		
<p>Liste des documents établis suite à la visite :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'inspection (fiche des constatations de visite et tableau des constats) ; - Lettre à l'exploitant ; - Propositions au Préfet. 		
<p>Rédacteur</p> <p>A Mâcon, le 08 octobre 2012 L'inspecteur des installations classées</p> <p style="text-align: center;"><i>Signé</i></p> <p>Gilles MANIGAND</p>	<p>Vérificateur</p> <p>A Mâcon, le 10 octobre 2012 Le chef de Subdivision</p> <p style="text-align: center;"><i>Signé</i></p> <p>Nicolas GUERIN</p>	<p>Approbateur</p> <p>A Mâcon, le 10 octobre 2012 Le responsable de l'unité territoriale de Saône-et-Loire</p> <p style="text-align: center;"><i>Signé</i></p> <p>Patrice CHEMIN</p>